

# PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE RIBAUTE DU 2 MARS 2023

Le jeudi 2 Mars 2023, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Ribaute s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence d'Alain COSTE, Maire.

## Etaient présents

Mesdames, ALQUIER GILLES Sabine, BOUYGUES Evelyne, SERVANT Michèle,  
Messieurs COSTE Alain, DOUTRE Patrick, ESTRADE Philippe, LAGARDE Jérôme,  
POUYTES Romaric, VALETTE Patrick,

## Procurations

ADELE PERRAMOND Sarah à COSTE Alain  
FERNANDEZ Alain à SERVANT Michèle

## Ordre du jour

- RODP Orange
- Avenant protocole d'accord en vue du développement d'une centrale photovoltaïque au sol
- Accueil Périscolaire du mercredi - Convention avec la Commune de Fabrezan
- Désignation du Délégué à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)
- Budget M57 - Autorisation paiement factures investissement avant vote BP 2023
- Subvention exceptionnelle ACCA
- Dénomination place ancienne gare
- Questions diverses

Madame Michèle SERVANT est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

## RODP Orange

Le décret du 27 décembre 2005 a fixé les modalités d'occupation du domaine public communal par les opérateurs électroniques, et en particulier a encadré le montant de certaines redevances.

Le patrimoine total occupé sur le domaine public, pour la commune de Ribaute : 6kms600 pour les artères aériennes, 1km006 en sous-sol, une armoire pour 0,5m<sup>2</sup>.

Le conseil municipal doit renouveler, chaque année, l'instauration du principe d'occupation du domaine public par les réseaux et installations de communications électroniques.

Un titre de recette sera émis à l'encontre de Orange.

Monsieur Le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de se prononcer pour la période 2022 sachant que sur le taux fixé par l'Etat, nous n'avons aucune influence.

Vote pour à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration.

Délibération sera prise.

### **Avenant protocole d'accord en vue du développement d'une centrale photovoltaïque au sol**

Monsieur Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'une délibération approuvant le protocole d'accord en vue du développement d'une centrale photovoltaïque au sol sur la Commune a été adopté en date du 19 Décembre 2018. Ce protocole ayant une durée de 5 ans avec une échéance au 18 Décembre 2023.

Afin de continuer les études et ce projet, il convient d'approuver l'avenant ayant pour objet de modifier l'article 3. DUREE du protocole initial, en date du 19 Décembre 2018 et plus précisément l'article 3.1.

Ainsi, la totalité de l'article 3.1. est remplacée par la rédaction suivante :

« L'exclusivité de l'ARTICLE 1 et les autorisations de l'ARTICLE 2 ci-dessus sont consenties jusqu'au 31 Décembre 2026. »

Monsieur Le Maire précise que le projet est en bonne voie.

Pour répondre à la demande de Monsieur Philippe ESTRADE, Monsieur Le Maire précise que la première tranche du projet ne concerne que la Commune de Tournissan et la seconde tranche, les Communes de Tournissan et Ribaute.

Vote pour à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration.

Délibération sera prise.

### **Accueil Périscolaire du mercredi - Convention avec la Commune de Fabrezan**

Monsieur Le Maire donne lecture de la convention entre la Commune de Fabrezan et la Commune de Ribaute relative au fonctionnement de l'accueil périscolaire du mercredi suite à l'arrêt de l'activité d'accueil du mercredi par le FRJEP de Fabrezan. précisant l'entente à titre onéreux avec les communes concernées à raison d'une participation par un forfait de 4 €/enfant par heure facturée à la famille.

Vote pour à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration.

Délibération sera prise.

### **Désignation du délégué à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)**

Vu la demande de la Communauté de Communes de la Région Lézignanaise Corbières et Minervoises de désigner, par délibération, un délégué pour la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT),

Monsieur Le Maire, Alain COSTE, se propose pour remplir les fonctions de délégué pour la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT),

Vote pour à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration.

Délibération sera prise.

### **Budget M57 - Autorisation paiement factures investissement avant vote BP 2023**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il conviendrait de prendre une délibération afin de pouvoir régler des factures d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2023.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement au 1er trimestre 2023, et de pouvoir faire face à des dépenses d'investissement urgentes, le Conseil Municipal peut, en vertu de l'article L.1612-1 du Code général des Collectivités Territoriales, autoriser le Maire à

mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2022.

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

Chapitre	BP 2022	25 %
21 : Immobilisations corporelles	30 260 €	7 565 €
TOTAL	30 260 €	7 565 €

Réparties comme suit :

Chapitre 21		
Articles	Libellés	Investissement autorisés
2111	Terrains nus	1 000 €
2188	Autres immobilisations corporelles	1 000 €
TOTAL Chapitre 21		2 000 €

### Subvention exceptionnelle ACCA

Monsieur Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que l'association ACCA RIBAUTE a sollicité la Mairie pour une demande de subvention exceptionnelle ayant pour vocation de subvenir aux frais de location de pelle à chenille avec chauffeur et carburant en vue de la remise en état du site de La Bade.

Le montant de la subvention est fixé à 750.00 €

Vote : 10 votes : favorable et 1 vote : abstention

Délibération sera prise.

### Dénomination place Ancienne Gare

Monsieur Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il souhaiterait débaptiser la place de l'ancienne gare Place Jean Moulin pour la renommer Place André Beaudouvy en mémoire de cet homme assassiné le 23 Juillet 1944 par des militaires Allemands.

Madame Michèle SERVANT rappelle l'évènement qui est une page marquante pour l'histoire de la Commune de Ribaute.

Vote : 8 votes : favorable - 2 Votes : abstention et 1 vote : contre

Délibération sera prise.

### Questions diverses

En réponse au mail de Madame Sabine ALQUIER-GILLES concernant trois sujets, Monsieur Le Maire répond à ces interrogations :

1) Pour la cave coopérative il y a en fait deux points à refaire, le devis de l'entreprise Addict Maçonnerie est de 4 066.00€. Au départ il n'y avait qu'un point à refaire et le devis de l'entreprise Addict Maçonnerie était moins cher que celui de l'entreprise CFFM. Les devis ont été réactualisé, mais les prix de l'entreprise Addict Maçonnerie restent compétitifs

2) La facture du Ribaut'thym pour les vœux à la population est donnée aux membres du

Conseil Municipal

### 3) Proposition de prêt du Crédit Agricole pour les travaux

Le prêt sera conclu pour une durée de 20 ou 25 ans avec un taux entre 4 % et 4.50 %. La Banque Populaire est avec un taux à 5,95% et 1 000.00 € de frais de dossier. Le Crédit Mutuel n'a pas donné de réponse et le CIC ne se prononce pas.

Madame Sabine ALQUIER-GILLES demande si les travaux de la gare ont débuté avant que le prêt soit conclu.

Monsieur Le Maire répond par l'affirmative et explique qu'il est possible de régler les factures puisqu'on a l'octroi des subventions et on peut compter sur un matelas d'environ 300 000€ bien qu'il soit impossible de dire ce que l'on a exactement. Les taux d'intérêt augmentant globalement en Juin, il conviendrait donc de conclure le prêt avant.

### Travaux investissement

Avant de le commenter, Monsieur Le Maire distribue un tableau de tous les investissements qu'on pourrait imaginer de faire dans les dix années à venir. Il demande aux conseillers municipaux de faire une réponse par mail de l'ordre de priorité des travaux avant la réunion de la commission des finances

### Travaux ancienne gare

Monsieur Le Maire montre les plans des travaux de l'ancienne gare.

Monsieur Philippe ESTRADÉ soulève le problème du désagrément esthétique de l'aspect du mur.

Madame Sabine ALQUIER-GILLES demande si le géomètre est intervenu pour le mur.

Monsieur Le Maire répond par l'affirmative. Il faudra réfléchir à une solution pour l'habillage de ce mur.

### Lotissement

Concernant le lotissement, le promoteur se désiste. Monsieur Le Maire explique qu'il est en train de chiffrer le coût global de l'opération et qu'il proposera aux conseillers la possibilité que la Mairie reprenne le projet, ceci pour plusieurs raisons : Réalisation du lotissement, Conservation de cette zone constructible en raison des nouvelles lois gouvernementales concernant l'habitat, et récupération des bénéfices qu'aurait pu faire le promoteur. C'est un débat qu'il soumettra aux conseillers municipaux lorsqu'il aura toutes les informations.

### Divers

Madame Evelyne BOUYGUES dit que l'association Canta Peira aimerait faire une exposition photos de son travail sur la restauration des capitelles.

A voir pour définir le lieu et les dates.

Madame Sabine ALQUIER-GILLES avait demandé la gare pour le mois de Mars, cela ne sera pas possible en raison des travaux de goudronnage.

Monsieur Le Maire, résidant actuellement sur le Commune pense que la création d'un parking à l'entrée du lotissement Las Faïchos s'imposerait en raison de la dangerosité liée au stationnement des véhicules sur la chaussée

En l'absence d'autres questions, la séance est levée à 19 H 40.